

2024

RAPPORT ANNUEL DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Exercice 2023

SG 29 H Sélection France

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. ACTIVITES D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EN 2023	4
1.1. Axes et objectifs de la politique d'engagement	5
1.2. Bilan des activités d'engagement actionnarial	7
1.2.1. <i>Dialogues individuels</i>	8
1.2.2. <i>Dialogues collectifs et participations aux initiatives de place</i>	11
2. COMPTE RENDU SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2023	17
2.1 Périmètre de votes en 2023	18
2.2 Statistiques de votes en 2023	20
2.3 Les principaux thèmes des votes d'opposition	21
2.3.1 <i>Répartition des votes « Contre »</i>	22
2.3.2 <i>Motifs des votes négatifs par type de résolution</i>	22
3. CAS PARTICULIERS	24

INTRODUCTION

SG 29 Haussmann est une filiale à 100% du Groupe Société Générale.

Ce document présente les conditions dans lesquelles la société de gestion SG29 Haussmann exerce pour le compte de ses clients, son rôle d'actionnaire engagé et responsable.

Convaincu de l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société doit faire face, SG 29 Haussmann a défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable – une politique d'engagement actionnarial attachée aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires :

- Une politique d'engagement avec les sociétés détenues en portefeuille ;
- Une politique de vote recensant les grands principes de gouvernance d'entreprise auxquels la société de gestion adhère et la manière dont ses principes sont appliqués lors de l'exercice des droits de vote de SG 29 Haussmann en assemblées générales.

Conformément aux dispositions des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier, SG 29 Haussmann rapporte dans le présent document les conditions dans lesquelles elle a appliqué sa politique de vote et d'engagement.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2023.

1. ACTIVITES D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EN 2023



1.1. Axes et objectifs de la politique d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) conjugue performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable, à travers des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPC), notre démarche d'ISR prend en compte à la fois des exclusions sectorielles et normatives, un processus d'intégration des critères ESG (approche « best in class/best effort ») ainsi qu'une politique d'engagement et de vote responsable.

En ce sens, SG 29 Haussmann a pris plusieurs engagements, notamment au niveau de ses [exclusions](#) :

- SG 29 Haussmann applique la liste d'exclusion environnementale et sociale établie par le Groupe Société Générale, qui comprend une politique spécifique au secteur de la défense, ainsi que des exclusions sectorielles telles que le charbon thermique, les hydrocarbures non-conventionnels, le tabac et l'huile de palme.
- De plus, SG 29 Haussmann exclut tout investissement dans les sociétés dont la note de controverse ESG est jugée très sévère (controverse « Red Flag»), ainsi que toutes sociétés ayant une note ESG égale à CCC¹.

En complément de notre politique d'exclusion et de l'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement, nous menons activement un dialogue actionnarial avec les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Notre politique d'engagement est donc un levier essentiel qui est complètement intégré à notre dispositif d'investissement durable.

a) Objectifs de notre politique d'engagement

L'objectif de SG 29 Haussmann est de nouer un dialogue suivi et régulier avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

L'équipe d'Engagement et de Vote sélectionne ainsi les émetteurs prioritaires pour un dialogue bilatéral selon les critères suivants principalement :

- Le poids actionnarial (en termes de détention des droits de vote) ;

¹ La méthodologie de notation des controverses et des notes ESG s'appuie sur celle de notre partenaire MSCI. Les notations ESG de MSCI sont comprises entre AAA (la meilleure) et CCC. Quant à l'échelle de notation de controverse, elle va de « Green Flag » (controverse modérée) à « Red Flag » (controverse très sévère).

- L'importance du secteur d'activité pour la transition économique et la transition juste ;
- Un intérêt spécifique d'un point de vue ESG (une controverse importante, une mauvaise notation ESG ou au contraire, des pratiques ESG exemplaires).

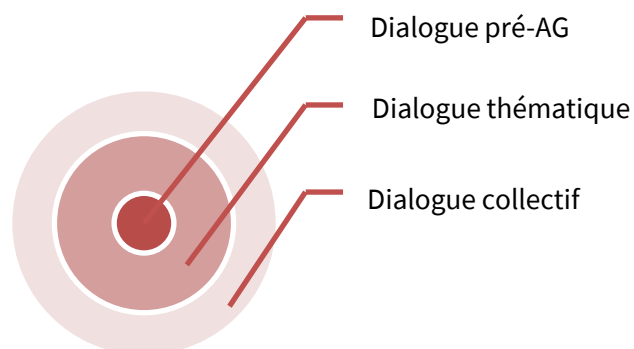
Ainsi, pour l'année 2023, nous avons participé à plus de 50 entretiens avec une quarantaine d'entreprises.

b) Axes de notre politique d'engagement

SG 29 Haussmann a ainsi défini une politique d'engagement actionnarial qui s'articule autour de trois axes :

- **Le dialogue en amont de l'Assemblée Générale (AG) :** dans ce type de dialogue, nous privilégions exclusivement un échange en bilatéral avec une dizaine de sociétés, les plus importantes en termes de poids actionnarial, afin de partager notre analyse sur les différentes résolutions présentées au vote des actionnaires.
- **Le dialogue thématique :** nous sensibilisons les émetteurs investis, soit dans le cadre de dialogue bilatéral ou collectif, dans l'objectif d'engager à long terme et en continu sur différentes thématiques E, S, ou G. Les sujets abordés varient en fonction du secteur d'activité et sont propres à chaque société ;
- **Le dialogue collectif :** nous collaborons avec nos pairs et les acteurs de la Place financière à travers des groupe d'échange entre investisseurs à l'échelle internationale ou locale. Dans le cadre de ce type de dialogue, nous abordons des enjeux ciblés.

Notre rapport détaille nos objectifs et nos actions menées sur ces différents axes de dialogue.



1.2. Bilan des activités d'engagement actionnarial

L'instauration d'un dialogue continu avec les entreprises permet de comprendre et d'évaluer comment les sociétés parviennent, d'une part, à limiter les risques extra-financiers auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

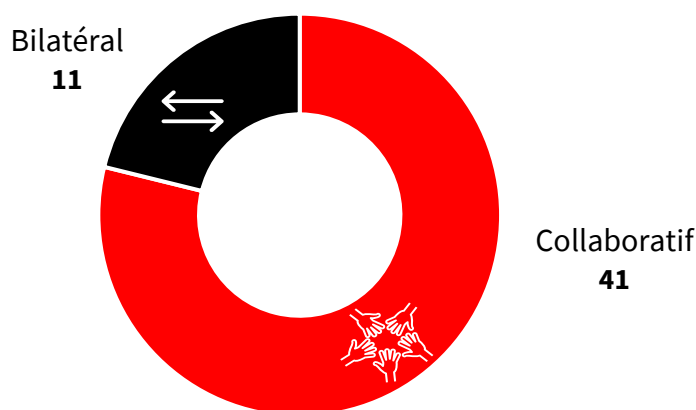
Au cours de l'année 2023, nous avons conduit au total 52 réunions d'engagement avec 40 émetteurs différents.

Afin de mener à bien son engagement actionnarial avec les entreprises, SG 29 Hausmann pratique conjointement deux formes de dialogue avec les émetteurs :

- Les dialogues individuels, en organisant des discussions bilatérales avec une entreprise,
- Et les dialogues collaboratifs avec d'autres investisseurs dans le cadre d'initiatives dans lesquelles la société de gestion est signataire et/ou membre actif.

Les dialogues d'engagement effectués sont répartis comme présenté dans le graphique ci-dessous :

Répartition des dialogues en 2023

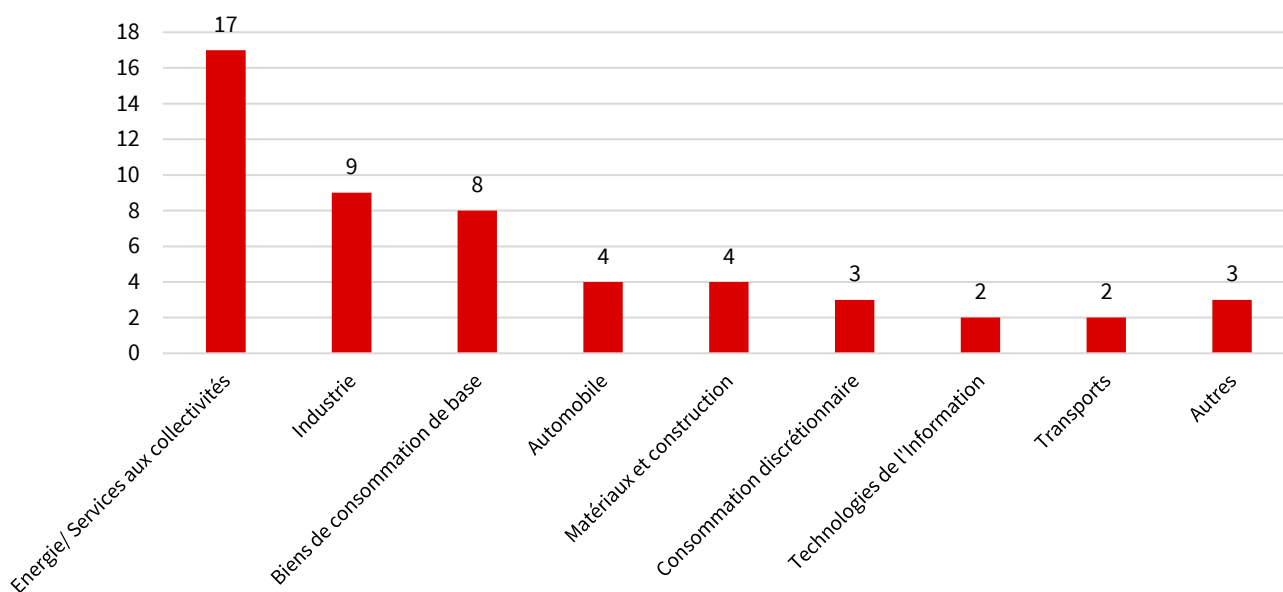


Les secteurs d'activités des sociétés engagées sont assez hétérogènes, avec une attention particulière portée sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre comme le secteur de l'énergie (y compris les services aux collectivités).

Le secteur industrie est composée principalement d'entreprises du secteur de la chimie, et des équipements électriques.

En 2023, le nombre de réunions par secteur d'activité se répartit de la manière suivante :

Nombre de réunion par secteur d'activité en 2023



Au cours de ces dialogues, nous avons sollicité les sociétés sur leurs plans d'action RSE et les résultats à date de leur stratégie RSE. Plusieurs enjeux ESG matériels aux secteurs d'activités des entreprises ont été couverts, notamment les sujets liés à l'environnement, avec le climat et la biodiversité en tête.

Nous abordons les enjeux sociaux avec un focus sur l'intégration des enjeux de la Transition Juste notamment pour les acteurs de l'énergie, ainsi que la question des droits de l'Homme dans les chaînes de valeur.

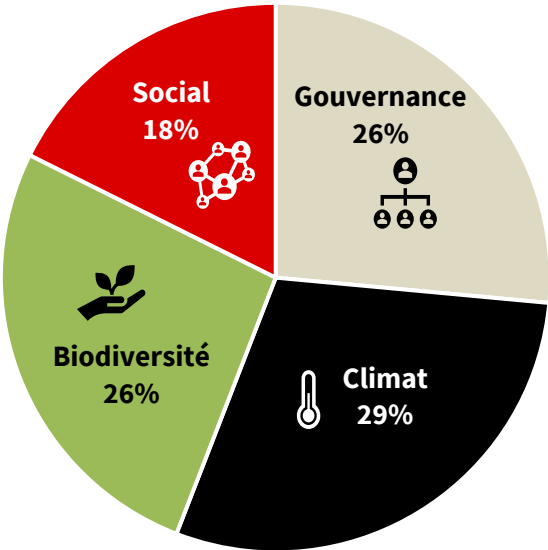
Enfin, les sujets de gouvernance et en particulier sur l'équilibre des pouvoirs et la parité entre les instances de gouvernance ainsi que les critères extra-financiers de la rémunération des dirigeants ont également été couverts.

1.2.1. Dialogues individuels

Les dialogues individuels avec la direction ont pour objectif d'échanger sur le long terme et de manière constructive avec les sociétés. Ces rencontres bilatérales sont ainsi des occasions privilégiées qui nous permettent d'obtenir plus de précisions et approfondir les engagements RSE mis en œuvre par les sociétés tout en les incitant à améliorer leurs pratiques en la matière.

Parmi les dialogues individuels élaborés, SG29 Haussmann initie des réunions en amont des assemblées générales annuelles avec les entreprises, afin d'échanger plus en détails les résolutions publiées, notamment les résolutions climatiques « *Say on Climate* » ainsi que les décisions liées aux changements de statuts et à la rémunération des dirigeants « *Say on Pay* ».

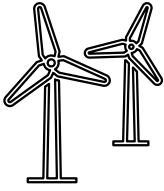
Thématiques abordées dans les réunions d'engagement bilatéral en 2023



Au cours de l'année 2023, SG 29 Haussmann a conduit 11 réunions d'engagement en bilatéral portant sur différents enjeux ESG, notamment le climat, la biodiversité, la transition juste et la gouvernance.

Pour chaque thématique abordée lors des réunions bilatérales, nos analyses ont été partagées et mises en perspective avec les stratégies menées par les entreprises.

Trajectoire Net-Zéro



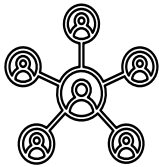
La **stratégie de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** est un des éléments clés abordé lors des dialogues individuels. SG 29 Haussmann questionne les entreprises sur leurs objectifs de réduction des émissions sur le court, moyen et long terme, en vue d'atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050** ou plus tôt. La trajectoire Net-Zéro est analysée en profondeur pour les entreprises des secteurs les plus émissifs.

Impacts sur la biodiversité

La **biodiversité** est un enjeu qui prend une place de plus en plus prépondérante dans nos dialogues. Plus d'un quart de nos dialogues ont abordé ce thème. SG 29 Haussmann suit en particulier la maturité et la granularité des politiques et des diagnostics de biodiversité. Sont suivis, au cas par cas, les engagements suivants : *l'élimination de la déforestation, la préservation de l'eau, ou encore l'agriculture régénérative.*



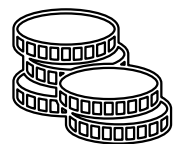
Approche de transition juste



Pour qu'une stratégie de transition écologique soit acceptable, elle doit pleinement intégrer les enjeux des différentes parties prenantes d'une entreprise. Il est donc crucial que les entreprises envisagent une **transition juste**. Outre nos travaux en coalition, nous interrogeons les entreprises sur leurs approches face aux impacts de la transition liés à *l'emploi, la formation, ou encore le dialogue avec les fournisseurs.*

Critères ESG dans la rémunération

La rémunération variable des dirigeants et des mandataires sociaux intègre un certain nombre de critères liés à la performance financière et extra-financière d'une entreprise. Nous sommes particulièrement attentifs à la part **des indicateurs ESG dans la rémunération variable annuelle**. Nous analysons ces indicateurs dans un objectif d'alignement des intérêts entre les dirigeants et les objectifs de transition de leurs entreprises.



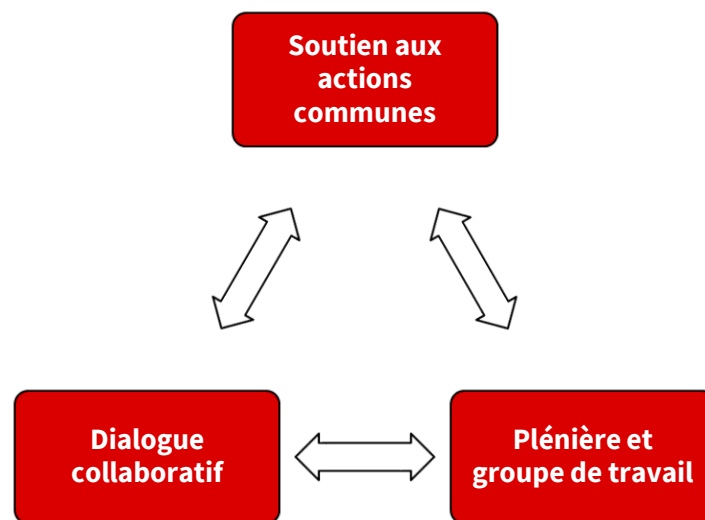
1.2.2. Dialogues collectifs et participations aux initiatives de place

a) Bilan des dialogues collectifs avec les émetteurs

Parallèlement aux dialogues individuels et afin de renforcer nos actions d'engagement, nous participons à plusieurs engagements collaboratifs aux côtés de nos pairs.

Les dialogues collaboratifs s'élaborent conjointement avec d'autres investisseurs dans le cadre d'initiatives nationales et internationales. L'objectif principal est de dialoguer avec les entreprises sur différentes thématiques ESG, comme les stratégies de décarbonation, des impacts et des plans d'action pour préserver la biodiversité ou encore l'intégration des parties prenantes pour des politiques de transition juste.

Ces rencontres en groupe ont aussi pour but de soutenir les actions communes lancées par les initiatives.



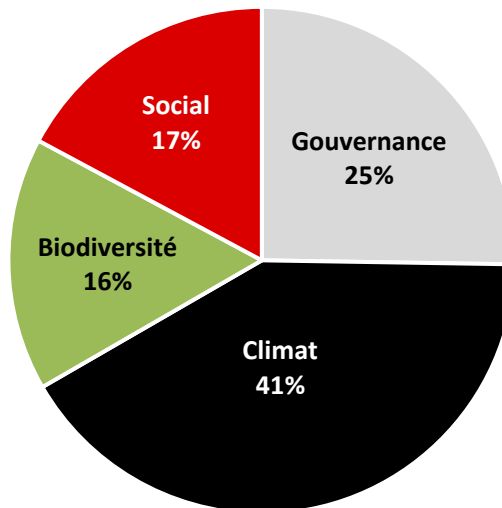
Dans le cadre de nos engagements collaboratifs, nous avons participé à 41 dialogues avec des entreprises, conjointement avec d'autres institutions financières.

Le graphique suivant montre les différentes thématiques abordées lors des réunions collectives :

- Le climat reste un enjeu central : la publication de nos ambitions de neutralité carbone dans le cadre de l'initiative Net Zéro Asset Managers oriente nos thématiques d'engagement en ce sens.
- La gouvernance est également un enjeu pris en compte dans cette démarche car l'alignement des intérêts des différents membres des instances de gouvernance aux objectifs *E* et *S* d'une entreprise est indispensable à leurs réalisations.

- Enfin, les sujets de biodiversité concernent majoritairement les coalitions d'investisseurs formées dans le cadre de l'initiative Finance for Biodiversity.

Thématiques des dialogues collectifs en 2023



b) Engagement de SG 29 Haussmann auprès dans des d'initiatives locales et internationales

A ce jour, SG 29 Haussmann est signataire et/ ou membre actif de plusieurs initiatives internationales et locales. Elles œuvrent en faveur d'une finance plus responsable et durable :

- **Net Zero Asset Managers (NZAM)** : initiée par un groupe international de gestionnaires d'actifs et signée par 301 institutions, l'accord *Net Zero Asset Managers* a pour but de soutenir l'objectif mondial d'atteindre « zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt », conformément à l'Accord de Paris. SG29 Haussmann est signataire de l'accord depuis juin 2023.
- **Climate Action 100+** : créé par des investisseurs, Climate Action 100+ vise à engager un dialogue avec les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde afin qu'elles prennent les mesures nécessaires visant à lutter contre le changement climatique. SG29 Haussmann adhère à cette initiative dans le but de dialoguer avec les entreprises sur ces problématiques.
- **Principles for Responsible Investment (PRI)** : initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'UNEP-FI et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Son but est d'accompagner son réseau d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs dans leurs décisions d'investissement et de détention.

- **CDP :** organisation internationale à but non lucratif qui gère la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. La plateforme collecte des données sur la gestion des risques climat « *CDP Climate* », la gestion de l'eau « *CDP Water* » et la déforestation « *CDP Forests* ».
- **FAIRR :** réseau d'investisseurs qui met en avant les enjeux liés à l'élevage intensif. FAIRR analyse les données ESG des plus grands producteurs et fabricants de protéines dans le monde. SG 29 Haussmann soutient l'initiative en participant à leurs diverses campagnes de sensibilisation.
- **Finance For Biodiversity :** lancée en mars 2021, la fondation *Finance For Biodiversity* réunit aujourd'hui plus de 84 institutions financières dans le monde, représentant 12,6 trillions d'actifs, autour de la protection et la restauration de la biodiversité. SG 29 Haussmann est signataire de l'accord, qui demande notamment l'évaluation de l'impact des portefeuilles sur la biodiversité ainsi que des objectifs publiés d'ici 2025.
- **Institut de la Finance Durable :** anciennement *Finance For Tomorrow*, l'organisation a pour objectif d'être un élément moteur du développement et de la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif. SG 29 Haussmann participe aux travaux des investisseurs et aux dialogues principalement sur l'enjeu de la Transition Juste.
- **Forum pour l'Investissement Responsable :** une association qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'ISR (investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, etc.) dans le but de promouvoir et développer les bonnes pratiques. SG 29 Haussmann est signataire de la Tribune « [Le dialogue actionnarial peut aboutir à de vrais progrès pour le climat](#) » du FIR depuis mars 2022.

Ce tableau récapitule les principales actions collaboratives de SG29 Haussmann en 2023 ainsi que les objectifs de celles-ci :

Initiative	Nos objectifs	Nos actions en 2023
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’engager pour une gestion d’actifs <i>Net Zéro</i> pour 2050 ▪ Fixation d’objectifs pour la proportion d’actifs à gérer ▪ Revue de la proportion des actifs sous gestion engagée tous les 5 ans 	<p>⇒ Définition de la stratégie Net Zéro avec un premier seuil d’engagement à 25% de nos encours.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialoguer avec les entreprises multinationales sur le climat ▪ S’outiller sur l’engagement pour le climat ▪ Collaborer avec nos pairs à l’international 	<p>⇒ Participation à des coalitions d’investisseurs sur la stratégie climat des entreprises : dialogue actionnarial avec quatre sociétés des secteurs agro-alimentaires et de la grande distribution.</p>
<p>Signatory of:</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’engager en faveur de l’investissement responsable ▪ Participer à des engagements collaboratifs 	<p>⇒ Réalisation de notre premier rapport public.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cibler les entreprises qui manquent de transparence au niveau de leurs données carbone ▪ Renforcer notre connaissance des secteurs les plus émetteurs ▪ Participer aux diverses campagnes d’engagement 	<p>⇒ Participation à la campagne annuelle de collecte de données climat (Non-Diclosure Campaign).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les entreprises de l’industrie agro-alimentaire aux enjeux ESG ▪ Participer aux diverses campagnes d’engagement ▪ Collaborer avec nos pairs 	<p>⇒ Participation aux campagnes d’engagement et de sensibilisation : « Animal Pharma on AMR » et « Biodiversity : Waste & Pollution ».</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la biodiversité comme un enjeu majeur dans nos analyses ESG et fixer nos propres objectifs biodiversité ▪ S’outiller sur l’engagement pour la biodiversité ▪ Collaborer avec nos pairs à l’international 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation à trois groupes de travail sur l’engagement, la mise en place d’objectifs et l’évaluation de l’impact biodiversité. ⇒ Réalisation d’un état des lieux par l’initiative et réflexions internes sur notre démarche biodiversité. ⇒ Participation à une coalition d’investisseurs sur la pollution plastique : dialogue actionnarial avec un émetteur du secteur agro-alimentaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’engager en faveur de l’investissement responsable ▪ Dialoguer avec les entreprises pour une transition juste ▪ Collaborer avec nos pairs 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation aux coalitions Transition Juste (groupe « Energie ») et Impact Investing. ⇒ Participation à une coalition d’investisseurs sur les enjeux de la Transition Juste : dialogue actionnarial avec quatre émetteurs du secteur de l’énergie.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager les entreprises du SBF20 à être transparentes sur leurs trajectoires climat 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Signature de la tribune en faveur d’un dialogue actionnarial pour le climat, depuis mars 2022.

Notre engagement en faveur des résolutions « *Say on Climate* »

Le « *Say on Climate* » est une résolution sur le climat soumise par une entreprise au vote des actionnaires lors de son Assemblée Générale.

Le but de cette résolution est de recueillir l'avis des actionnaires sur la stratégie climatique de l'entreprise et/ou sur sa mise en œuvre. Les résolutions *Say on Climate* émanent de la volonté des entreprises et sont à ce titre, consultatives et non-contraignantes. Il est donc important de les distinguer des résolutions d'actionnaires sur le climat (dites « *Shareholder Resolution* »), qui sont déposées par des actionnaires individuels ou des groupes d'actionnaires externes lors de l'Assemblée Générale d'une entreprise.

Depuis 2022, SG 29 Haussmann est signataire de la [Tribune du FIR](#) qui demande notamment aux entreprises des secteurs les plus émissifs, des informations claires et complètes qui nous permettront de juger de la crédibilité des engagements climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons. Ceci dans l'objectif de continuer à accompagner les émetteurs dans leur transition écologique. Le dialogue actionnarial sur ce sujet est donc un levier primordial d'alignement à nos propres engagements ambitieux pour le climat.

SG 29 Haussmann encourage ainsi tout émetteur à présenter au vote de leurs actionnaires, une résolution sur le climat, représentative de leurs ambitions.

Pour illustrer notre engagement, nous avons participé en tant que représentant de la partie investisseurs, à l'atelier « *Say on Climate* » organisé par La Financière De l'Échiquier en novembre 2023. La rencontre a été organisée dans le cadre de la troisième édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité. Celle-ci a été co-animée par l'ADEME et a réuni des experts, des représentants d'entreprises (Carrefour, Icade, et Schneider Electric) et des investisseurs.

Nous avons eu l'occasion de réitérer aux entreprises nos exigences en matière de *Say on Climate*, en particulier : une continuité du dialogue actionnarial sur le sujet, des ambitions claires, pertinentes et alignées avec les objectifs globaux de neutralité carbone d'ici 2050, et des objectifs à échéances (court, moyen et long terme) avec un suivi annuel.

Enfin, nous avons rappelé les spécificités de l'analyse des résolutions climatiques chez SG 29 Haussmann avec une approche adaptée au cas par cas, notamment en fonction du secteur d'activité.

2. COMPTE RENDU SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2023



2.1 Périmètre de votes en 2023

Le périmètre de vote 2023 a été le suivant :

- OPC dont l'actif est supérieur à 25 M€,
- Tout titre de capital d'émetteurs présents dans les OPC ci-dessus.

L'objectif est d'avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote. SG 29 Haussmann participe aux assemblées générales des titres des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des en-cours de la société de gestion.

Dans le cadre de sa politique de vote et en sa qualité d'investisseur de long terme, SG 29 Haussmann est particulièrement vigilant sur les critères suivants :

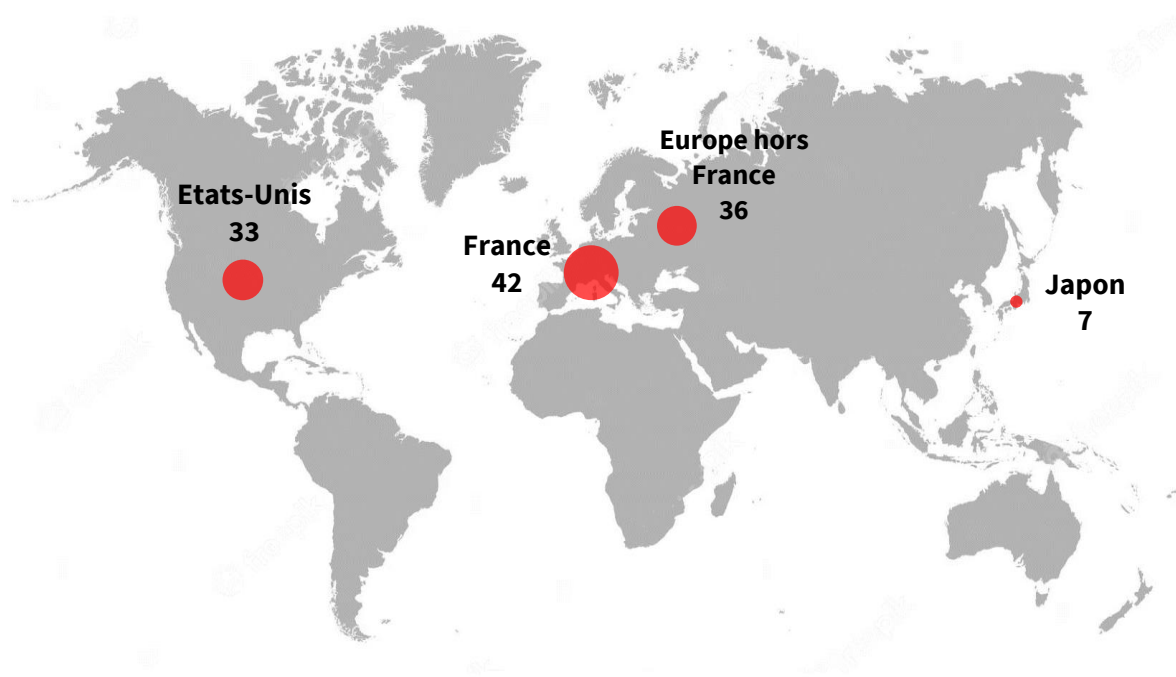
- Les mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires,
- Les opérations financières avec effet dilutif,
- L'indépendance et le nombre de mandats des administrateurs,
- La cohérence entre la politique de rémunération, la performance et les engagements ESG de l'entreprise.

SG29 Haussmann a examiné les résolutions relatives à 122 Assemblées Générales (AG) et participé à 119 d'entre elles. La non-participation à une AG d'une entreprise s'explique par l'absence de positions sur les titres de cet émetteur au moment de l'Assemblée Générale.

L'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite de l'extension de notre univers de valeurs votées, qui sont donc passées de 83 à 119. Notre périmètre de vote couvre l'ensemble des zones géographiques présentes en portefeuilles. Seuls certains pays en demeurent pour le moment exclus pour des raisons techniques ou de coût.

Les entreprises françaises constituent 35% de notre périmètre de sociétés suivies (42 sur un total de 119), le reste se répartissant principalement entre l'Europe (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni principalement) et les Etats-Unis d'Amérique (36 et 33 entreprises respectivement). L'Asie est représentée par 7 sociétés japonaises.

Répartition géographique des AG en 2023



Pour mener à bien l'analyse des 2269 résolutions examinées en 2023, notre société de gestion s'est appuyée sur les services des sociétés de conseil en vote, Glass Lewis/Proxinvest pour la partie française de nos portefeuilles, et ISS pour les sociétés internationales. Chacune lui a remis, avant chaque assemblée générale, des recommandations adaptées à la politique de vote définie par SG 29 Haussmann.

Les équipes d'analystes internes de SG 29 Haussmann ont ensuite mené une revue de ces recommandations afin de vérifier si elles nécessitaient une adaptation en fonction de circonstances particulières ou de la teneur d'un éventuel dialogue d'engagement mené avec l'émetteur.

2.2 Statistiques de votes en 2023 : SG29 Haussmann Sélection France

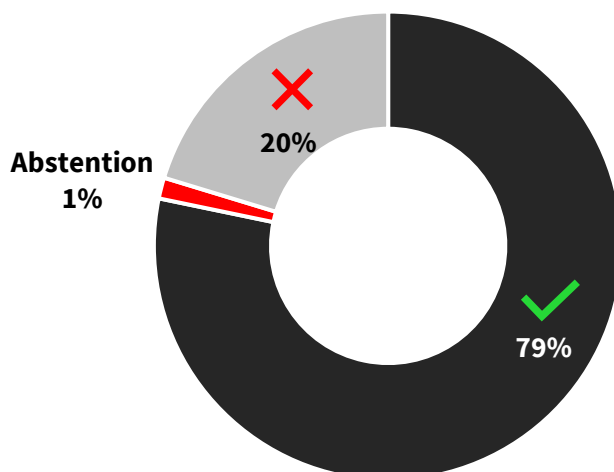
En 2023, SG 29 Haussmann Sélection France a participé à 29 Assemblées Générales et voté 701 résolutions au total avec un taux d'opposition de 19,8% et un taux d'abstention de 1,1%. Cela correspond à 139 votes d'opposition et 8 d'abstention.



701 résolutions votées Dont **139** votes d'opposition

En 2022, le taux d'opposition avait été de 17,7% et le taux d'abstention de 1,5%. Cela correspondait à un total de 116 votes (107 négatifs et 9 abstentions) sur un total de 603 résolutions. L'augmentation du nombre de résolutions votées correspond à l'augmentation du périmètre de suivi par les équipes de la société de gestion.

Répartition des votes en AG en 2023



Les principaux thèmes des résolutions votées par le fonds SG29H Sélection France ont été :

- La nomination ou révocation des organes sociaux : 111 résolutions (15,8% du total) pour un taux d'opposition de 9,9%.
- Les rémunérations : 244 résolutions (34,8,1% du total) pour un taux d'opposition de 29,5%

- Les programmes de rachat ou d'émission de capital : 179 résolutions (25,5% du total) pour un taux d'opposition de 23,5%
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat : 85 résolutions (12,1% du total) pour un taux d'opposition de 2,4%

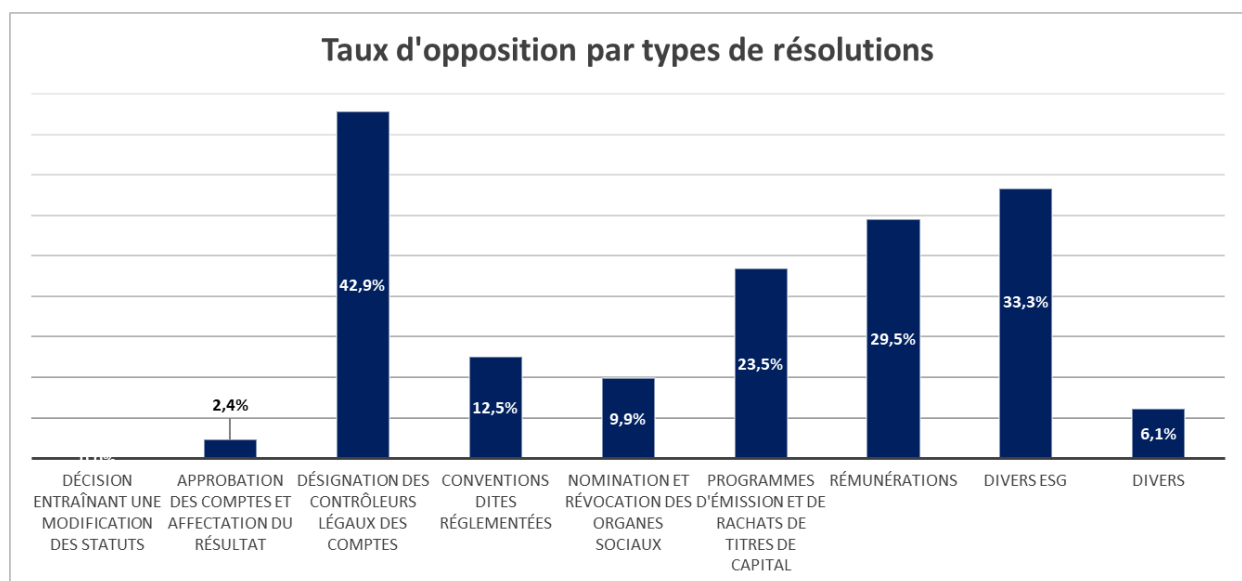
2.3 Les principaux thèmes des votes d'opposition

SG 29 Haussmann Sélection France a voté contre 139 résolutions parmi les 701 qui ont été votées en Assemblées Générales pour l'année 2023. Ces votes d'opposition sont répartis sur plusieurs thématiques. Par exemple, 29,5% des résolutions liées aux rémunérations ont reçu un vote « contre », contre seulement 2,4% des résolutions sur l'approbation des comptes et affectation du résultat.

Un thème se distingue par des taux d'opposition élevés :

- Désignation des contrôleurs légaux des comptes : 42,9% d'opposition. C'est un chiffre anormalement élevé pour des assemblées générales en France. Il est lié à des circonstances propres à chacun des émetteurs concernés, qui ont choisi d'attribuer des mandats dépassant légèrement la limite des 18 ans au-delà de laquelle nous nous opposons au renouvellement de leur mandat nous conformant ainsi aux bonnes pratiques européennes.

Le taux d'opposition sur la catégorie « divers ESG » correspond à un vote négatif sur les trois soumis aux actionnaires dans cette catégorie relativement rare en France.



Si le taux d'opposition moyen n'a pas beaucoup changé d'une année sur l'autre, la répartition des nos votes « contre » a évolué avec celle des résolutions examinées.

2.3.1 Répartition des votes « Contre »

	Nombre de résolutions	La part des résolutions dans l'ensemble des votes « contre »
Décision entraînant une modification des statuts	0	0,0%
Approbation des comptes et affectation du résultat	2	1,4%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	6	4,3%
Conventions dites réglementées	3	2,2%
Nomination et révocation des organes sociaux	11	7,9%
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	42	30,2%
Rémunérations	72	51,8%
Divers ESG	1	0,7%
Divers	2	1,4%

Dans la continuité de l'exercice précédent, on note que la grande majorité des votes d'opposition concerne soit la rémunération des dirigeants (51,8% du total), soit les programmes d'émission et de rachat de titres de capital (30,2% du total).

En matière de rémunérations, les motivations d'opposition sont restées en ligne avec les années précédentes (montants excessifs, objectifs peu exigeants, etc.). On note cependant à une tendance à des augmentations excessives après la modération qui avait prévalu pendant la pandémie du Covid, ce qui explique notamment la part importante de ce thème dans les votes négatifs.

2.3.2 Motifs des votes négatifs par type de résolution

- **Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital**

Il s'agit principalement des opérations financières présentant un caractère dilutif excessif, dont les augmentations de capital sans Droit Préférentiel de Souscription (DPS) d'un montant jugé trop élevé par rapport au capital existant. Nous avons également été vigilants au sujet des résolutions actionnables en période d'offre publique car nous estimons que les actionnaires doivent être consultés en pareilles circonstances.

- **Rémunérations**

Dans cette catégorie, nous veillons principalement à ce que la rémunération des mandataires sociaux soit équilibrée entre les éléments de court, moyen et long terme, et surtout alignée avec l'atteinte d'objectifs financiers et extra-financiers explicites et exigeants (cf. la mise à jour de notre [politique de vote et d'engagement](#)). L'augmentation significative de nos votes d'opposition reflète l'inadéquation de certains mécanismes de rémunération aux périodes de crise ainsi qu'une plus grande exigence de notre part en matière d'objectivité et de mesurabilité des critères d'évaluation de la performance des dirigeants. L'absence de critères ESG est un critère de vote négatif, sachant que nous recommandons une proportion cible de 20% de la rémunération variable.

- **Nomination et révocation des organes sociaux**

Il s'agit d'abord de résolutions relatives à des Conseils affichant un niveau d'indépendance insuffisant, ou des nominations ou renouvellements d'administrateurs cumulant un nombre de mandats jugé trop élevé. Mais nous notons également l'émergence forte des problématiques de diversité, notamment en matière d'égalité homme/femme, qui nous ont conduit à voter contre des candidats ne permettant pas une évolution positive dans ce domaine.

En outre, le défaut ou l'insuffisance d'information sur un candidat a pu nous conduire à voter contre la proposition de nomination ou de renouvellement.

Cette catégorie est également génératrice d'une bonne partie de nos abstentions car nous avons pour politique de ne pas nous prononcer dans la désignation des représentants des salariés actionnaires au conseil d'administration.

- **Conventions réglementées**

En matière de conventions réglementées, celles auxquelles nous nous opposons portent généralement soit sur des compléments de rémunération des mandataires sociaux, soit sur des arrangements défavorables aux actionnaires.

- **Désignation des contrôleurs légaux des comptes**

Notre opposition est le plus souvent justifiée par une absence de rotation régulière des sociétés chargées du contrôle des comptes, ce qui n'est pas conforme aux bonnes pratiques françaises et européennes.

- ***Approbation des comptes et affectation du résultat***

Dans cette catégorie, il s'agit de s'assurer notamment de la pertinence des éventuels changements comptables, de la nature de la distribution au regard de la situation financière. Le taux d'opposition légèrement supérieur à l'année précédente est dû à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie et qui a conduit certaines entreprises à maintenir un taux de distribution supérieur à nos critères.

3. CAS PARTICULIERS



▪ Cas de conflit d'intérêt

Les lignes directrices de notre politique d'engagement et de vote visent à agir au mieux des intérêts de nos clients et mandants. SG 29 Haussmann peut cependant se retrouver confrontée à des situations de conflits d'intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'engagement et de vote :

- Des relations commerciales peuvent exister avec une entreprise pour laquelle SG 29 Haussmann va exercer son rôle d'actionnaire engagé et responsable à travers sa politique d'engagement et de vote.
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales du Groupe Société Générale.

Dans ce dernier cas, SG29 Haussmann ne participe pas aux assemblées générales du groupe Société Générale ou d'entités cotées contrôlées par le groupe Société Générale.

Dans tous les autres cas, afin de prévenir ces potentielles situations de conflits d'intérêts, des principes et mesures ont été définis :

- La politique d'engagement et de vote est validée par le comité Vote et Engagement intégrant les directions, ainsi que les Chief Investment Officer et les représentants RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) de SG 29 Haussmann.
- Comme pour tous nos en-cours, la règle générale pour les cas dans lesquels il peut exister un conflit d'intérêts est de voter strictement et conformément à la politique de vote.
- Dans les cas exceptionnels où un conflit d'intérêt ne permet pas l'application de la politique de vote, le processus suivant s'appliquera :
 - (i) Analyse et présentation au comité de gouvernance,
 - (ii) Décision par le Responsable de la Conformité,
 - (iii) En dernier ressort, si nécessaire, la décision reviendra au Président de SG 29 Haussmann.

SG29 Haussmann n'a pas rencontré de conflit d'intérêt au cours de l'exercice 2023.

▪ Cas de conflit avec les principes de gouvernance

SG29 Haussmann a pu dévier de sa politique de vote lorsque les informations transmises par l'émetteur traduisaient une évolution vers une meilleure gouvernance ou lorsque des précisions ont été apportées après le dépôt des résolutions au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Hausmann. En outre, les informations sont

susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité de SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Agréée par l'AMF en 2006, SG 29 Haussmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.